

En exécution du présent contrat, « STOP-ATTITUDE, Organisme de formation » s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Equilibre postural et gestuel via la Technique Alexander®**

Entre : Madame, Mr nom....., Prénom....., désigné(e) le Bénéficiaire, d'une part ;

ET

L'AFDAS Organisme paritaire collecteur, désigné le Financier, d'autre part ;

ET

STOP-ATTITUDE « l'Organisme de formation » représenté par Madame Evelyne Bonneaud, son Gérant, désigné le Prestataire, d'autre part ;

Article 1 - Objet de la Convention

L'AFDAS, ci-dessus désigné, prend en charge une participation de 40€ de l'heure pour la formation « **Equilibre postural et gestuel via la Technique Alexander** ». Les frais excédant à ce financement, sont à la charge du participant dans les conditions définies à l'article 4 de la présente convention.

Article 2 - Condition de réalisation de la formation « équilibre postural et gestuel via la technique Alexander »

Le salarié, stagiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche pour suivre **La formation « équilibre postural et gestuel via la Technique Alexander »**.

Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose. Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions de l'article L.6111-1 du Code du Travail.

- Il assurera auprès du bénéficiaire le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin de la formation **pour** une évaluation à froid.

Article 3 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu soit sur le site de STOP-ATTITUDE, soit au Centre de Danse du Marais, soit en intra entreprise. Les cours commenceront 14 jours après réception du contrat accepté par « le Client » et l'organisme de financement AFDAS. Elle est organisée pour un effectif de XXX stagiaire(s).

Article 4 - Dispositions financières

Le coût de la prestation **pour 46 heures est de 3220€** (11 heures niveau **1** soit 770€, 20 heures niveau **2** soit 1400€, 15 heures niveau **3** soit 1050€), réglé sur présentation de l'attestation de présence cosignée par le bénéficiaire et le prestataire, TVA non applicable (article 293B du C.G.I.). **Hors la prise en charge de l'AFDAS est de 1840€, il est convenu d'un commun accord avec le stagiaire d'un reste à charge de ...€ à régler à la remise de l'attestation de fin de stage.**

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat et après accord de l'organisme financier, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de force majeure aucune somme ne peut être exigée par « l'organisme ».

En cas d'annulation de la formation par le Client, STOP-ATTITUDE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- ✓ si l'annulation intervient plus de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- ✓ Si l'annulation intervient entre 14 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- ✓ si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation
- ✓ Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit.

Article 6 - Interruption du stage se reporter aux CGV

eve.bonneaud@gmail.com, www.evelyne-bonneaud.fr

STOP-ATTITUDE 10, rue Etienne Dolet – 92150 Suresnes, Tél : 06 76 20 47 80

RCS de Nanterre 490 577 566 - Code APE 930L Datadock 0026440 - formateur 11921626492

Date de création de document le 1/02/2009 Date de la dernière actualisation 25/01/2022

Article 7 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Article 8 – Règlement intérieur

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement intérieur du présent document et des CGV et du livret d'accueil.

Fait en double exemplaire, à Suresnes le XXX

<p>Pour l'Organisme de formation :</p> <p>STOP-ATTITUDE 10 Rue Etienne Dolet 92150 Suresnes</p> <p>La Gérante, Evelyne Bonneaud</p>	<p>Pour le Client :</p> <p>Bon pour accord</p> <p>Signature</p>
---	---